



## PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

### Document à l'intention des parents

#### À notre école

- Nos valeurs sont le respect, l'engagement et l'ouverture
- Nous accueillons des élèves dans nos classes régulières ainsi que dans nos 6 classes spécialisées
- Depuis septembre 2025, nous accueillons des élèves du préscolaire 4 ans
- Nous comptons plusieurs élèves issus de l'immigration, et ce, autant de première que de 2e génération
- Notre communauté de parents est très engagée

#### Portrait de situation

- Nos TES misent sur la prévention
- Il existe une belle cohabitation entre les élèves issus de divers milieux
- Les élèves ont un grand sentiment d'attachement envers l'école
- L'école compte beaucoup d'intervenants qui en sont à leurs débuts à Lac-des-Fées
- Le midi et les récréations sont les moments où les élèves se sentent le plus vulnérables

#### Priorités

- Service TES axé sur la prévention
- Mise en place du programme Dire-Mentor
- Présentation des ateliers "parapluie"
- Enseignement et modélisation des comportements attendus (REO)
- Activités "école" de valorisation des comportements positifs

**Constats dégagés en ce qui a trait aux violences à caractère sexuel et à l'intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale**

- Même s'ils sont peu rapportés à l'école, nous misons sur la prévention pour l'ensemble des élèves

#### Conflit

Mésentente ou désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime, même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Un conflit peut se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

#### Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (art.13, L.I.P.)

#### Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (art.13, L.I.P.)

#### Violence à caractère sexuel (VACS)

"Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique."

(Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur, art.1)

- Rencontres et formations fréquentes pour le personnel de soutien (service de garde, TES, etc)
- Service TES axé sur la prévention
- Mise en place du programme Dire-Mentor
- Présentation des ateliers "parapluie"
- Démarche d'intervention claire pour tous les intervenants
- Enseignement et modélisation des comportements attendus (REO)
- Activités "école" de valorisation des comportements positifs
- Suivi planifié auprès des élèves victimes

Faire  
ÉQUIPE  
pour le  
bien-être de  
tous

- Les parents font partie de la culture de l'école
- Un objectif du projet éducatif porte sur le lien de confiance avec les parents
- Les rencontres se font toujours dans un esprit de collaboration

### Confidentialité

Les informations relatives aux autres élèves impliqués dans la situation devront être traitées de manière confidentielle.

-Par exemple, les informations portant sur la nature des actions ou sanctions à l'égard de l'élève auteur ne pourraient pas être transmises aux parents de l'élève victime.

Ensemble pour l'amélioration continue du climat scolaire sain, sécuritaire et bienveillant !

## Actions à prendre lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation est constaté

(incluant la violence à caractère sexuel et l'intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale)

### Actions

Au moment même où un acte est constaté certaines actions sont à mettre en place. Ces actions sont celles qui seront effectuées par le premier intervenant et vise la sécurité de tous. Par la suite, le 2e intervenant fera l'analyse de la situation et interviendra auprès des personnes concernées.

### Mesures de soutien et d'encadrement

- Rencontre avec la direction
- Suivi individualisé
- Accueil personnalisé
- Implication de l'équipe de professionnels
- Démarche autodéterminée par l'élève
- Implication des parents

### Sanctions possibles

Les sanctions seront appliquées selon l'analyse de la situation (profil de l'élève, nature, gravité, fréquence, légalité du geste posé).

- Accompagnement TES
- Suspension
- Rencontre avec les parents
- Endroits désignés dans l'école

### Suivi

Lors de cas de violence ou d'intimidation significatifs, le suivi est coordonné par la direction

# Pour vous soutenir et vous accompagner...

Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

## Pour effectuer un signalement:

- Contacter le personnel enseignant
- Contacter l'équipe de TES
- Contacter la direction

Que ce soit par téléphone ou courriel, l'important est de dénoncer. L'équipe école prendra en charge avec tout le professionnalisme nécessaire.

**Pour porter plainte:** En cas d'insatisfaction au suivi donné à un signalement ou à une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence fait à un directeur d'établissement d'enseignement, vous pouvez formuler une plainte au responsable du traitement des plaintes du CSS ou de la CS.

## Violence à caractère sexuel (VACS) plainte et signalement

En plus de la procédure habituelle, il est aussi possible d'effectuer directement un signalement ou de formuler une plainte au **protecteur régional de l'élève**, verbalement ou par écrit (LPNE, art. 33, par. 2°). Ce signalement est traité de façon urgente par le protecteur régional de l'élève.

## IMPORTANT

Notez que la personne victime de VACS ou ses proches peuvent, **en tout temps, signaler la situation à la police ou à la direction de la protection de la jeunesse (DPJ)**, que vous ayez ou non rapporté la situation à l'établissement scolaire, au CSS, à la CS ou au protecteur régional de l'élève. **Les signalements et les plaintes adressées à l'établissement scolaire ne se substituent pas au travail des corps policiers et de la protection de la jeunesse.**



Ressources dans le milieu scolaire

## Dans l'établissement scolaire

Direction:

**Martin Auger**

Personnes ressources au dossier climat, violence et intimidation:

**Marie-France Arbique**

**CSSPO**

**Personne responsable du traitement des plaintes**

Caroline Sauvé

819 771-4548 poste 850701

caroline.sauvé@csspo.gouv.qc.ca

## Protecteur national de l'élève

En ligne : [formulaire sur le site internet](#)

1 833 420-5233 (appel et texto)

[info@pne.gouv.qc.ca](mailto:info@pne.gouv.qc.ca)

## Ressources externes

**Ligne Parents**

1-800-361-5085

[www.ligneparents.com](http://www.ligneparents.com)

**CISSSO**

811 option 2

[cissso-outaouais.gouv.qc.ca](http://cissso-outaouais.gouv.qc.ca)

**CAVAC**

Centre d'aide aux victimes d'actes criminelles

1 800 331-2311

[www.cavac.qc.ca](http://www.cavac.qc.ca)

**CIASF**

Centre d'intervention en abus sexuels pour la famille

819 595-1905

[www.ciasf.org](http://www.ciasf.org)

Commission des services juridiques

1-800-842-2213

[www.csj.qc.ca](http://www.csj.qc.ca)

Directeur de la protection de la jeunesse

1-800-567-6810

ou  
819-776-6060